

Horaires d'ouverture au public :

Lundi, Mardi et Jeudi : 9h00 - 12h30 | 13h30 - 17h00

Mercredi et Vendredi : 9h00 - 12h30

compte rendu

COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

Objet : Rapport Annuel 2020 (RPQS)

Date : Mardi 14 septembre 2021

Lieu : Siège du SIDERM à **SPAY**

Début de séance : 9h30

Fin de séance : 10h45



DEPARTEMENT DE LA SARTHE



SYNDICAT MIXTE POUR L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE LA REGION MANCELLE



Le quatorze-septembre-deux-mille-vingt-et-un, à neuf heures trente, la Commission Consultative des Services Publics Locaux, après convocation légale du vingt-six-août-deux-mille-vingt-et-un, s'est réunie au Siège du Syndicat, 3 rue des Noës 72700 Spay. La Présidente du SIDERM, Madame Martine RENAUT, en assure la présidence et l'animation.

PRÉSENTS :

Pour le SIDERM :

- ✓ Madame RENAUT Martine ;
- ✓ Monsieur HUBERT Lionel.

Assistaient également :

- ✓ Monsieur BRIHI Samir ;
- ✓ Madame LALLIER Claire ;
- ✓ Madame BEN MOUSSA Nathalie.

Pour UFC-Que Choisir :

- ✓ Monsieur ANDRÉ Alain.

EXCUSÉS :

- ✓ Madame PAPIN Sandrine (ARS) ;
- ✓ Monsieur TROTTIER Morgan (DDT) ;
- ✓ Monsieur JOUSSE Pascal (SIDERM).

Madame Martine RENAUT ouvre la séance, remercie les présents et souhaite la bienvenue à **Monsieur Alain ANDRÉ**.

Monsieur Alain ANDRÉ présente ses excuses pour le report de la réunion qui n'a pas pu se tenir le 10 septembre dernier suite à une contrainte personnelle.

Madame Martine RENAUT s'enquiert ensuite de savoir qui sera le secrétaire de séance.

Ce sera à **Monsieur Lionel HUBERT** de l'être.

1- APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 4 DÉCEMBRE 2020

Madame Martine RENAUT demande, si des questions et des observations concernant le compte rendu de la dernière réunion de la CCSPL, sont à formuler.

Aucune observation n'est apportée au compte rendu. Il est approuvé à l'unanimité.

2- RAPPORT ANNUEL 2020

Madame Martine RENAUT laisse la parole à **Monsieur Samir BRIHI** pour détailler les principaux changements apportés au rapport annuel 2020.

Monsieur Samir BRIHI indique avoir travaillé sur la présentation du rapport annuel afin d'en faciliter la lecture.

Monsieur Alain ANDRÉ le félicite pour cette présentation nouvelle très agréable à lire.

Monsieur Samir BRIHI demande à **Monsieur Alain ANDRÉ** de nous faire part de ses remarques et/ou observations concernant le rapport annuel.

Monsieur Alain ANDRÉ n'a pas de remarque particulière à formuler : le document est de qualité. Seuls sont absents les documents de l'Agence Régionale de Santé.

Monsieur Samir BRIHI indique qu'elle ne les fournit que sur demande. Il ajoute en avoir fait la demande et précise qu'ils seront transmis à **Monsieur Alain ANDRÉ**.

Monsieur Alain ANDRÉ se dit « choqué » que l'eau n'intéresse personne. Il a le sentiment d'assister à un désengagement des pouvoirs publics vis-à-vis de l'eau, notamment de sa qualité.

Monsieur Samir BRIHI évoque la question des pesticides et le problème du CVM. Pour le CVM, « ce sera nous, qui seront amenés à faire l'analyse des risques qui permettront d'élaborer des plans d'action ».

Monsieur Alain ANDRÉ demande par ailleurs si le SIDERM a eu des nouvelles de la part du Comité citoyen à ce sujet.

Monsieur Samir BRIHI indique que le Comité citoyen a demandé au SIDERM de lui transmettre les données concernant les résultats d'analyse ainsi que la liste des réseaux concernés et une cartographie. L'ARS a par la suite transmis une information à l'ensemble des services d'eau du département, signalant que les données anonymisées ont été transmises à l'association.

Madame Martine RENAUT indique qu'il n'est pas possible de transmettre des données personnelles et confidentielles dans le respect du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

Monsieur Alain ANDRÉ constate que la nouvelle géographie du SIDERM se dessine et se met en place.

Monsieur Alain ANDRÉ fait remarquer, qu'en cas de rupture de l'alimentation, il n'y a pas suffisamment de réserve d'eau.

Madame Martine RENAUT lui répond que plus nous avons du stock et plus il y a de risque d'avoir de l'eau polluée.

Madame Claire LALLIER ajoute qu'il faut s'assurer de la sécurité de la ressource et faire attention à la pollution.

Monsieur Samir BRIHI précise que l'esprit du SIDERM est de diversifier la ressource autour de son territoire.

Monsieur Alain ANDRÉ constate que la part des eaux souterraines est très satisfaisante. Elles sont plus chères à obtenir mais sont de meilleure qualité donc au final ne coûtent pas plus.

Monsieur Alain ANDRÉ ajoute, qu'en matière de pesticides dans l'eau, un plan écofito a été mis en place depuis plusieurs années. Il visait à réduire de moitié l'usage des pesticides : alors qu'il ne cesse d'augmenter ! Malgré cela, UFC-Que Choisir milite pour la consommation de l'eau du robinet.

Monsieur Samir BRIHI indique que les pouvoirs publics ont leur rôle à jouer et que nous sommes dans l'attente d'une stratégie.

Madame Martine RENAUT rappelle que pour le Chlorure de Vinyle Monomère (CVM), « les devants ont été pris », au SIDERM.

Monsieur Samir BRIHI ajoute que les services du SIDERM ne sont pas attentistes.

Monsieur Alain ANDRÉ indique que les coûts d'élimination totale des nitrates et pesticides sont respectivement à 70 euros par kilogramme pour les nitrates, et 70 000 euros par kilogramme pour les pesticides.

Monsieur Alain ANDRÉ constate que le rendement du réseau SIDERM actuel, est particulièrement bon par rapport à d'autres. Il ajoute que depuis la séparation de Le Mans Métropole (LMM) du SIDERM, leur rendement a diminué.

Monsieur Samir BRIHI indique que le SIDERM a peut-être, un réseau plus jeune.

Monsieur Alain ANDRÉ demande ce qui explique l'augmentation des impayés.

Madame Martine RENAUT explique que le confinement a malheureusement eu des conséquences sur l'emploi ce qui a entraîné des difficultés de paiement des ménages. Elle rappelle que les saisies pour impayés sont impossibles sur les prestations sociales.

Madame Claire LALLIER signale que les médias ont aussi contribué aux impayés en indiquant que le paiement de l'eau n'est pas une obligation.

Monsieur Alain ANDRÉ demande pourquoi le taux de réclamation est lui aussi en augmentation.

Madame Claire LALLIER met en avant la disponibilité des services du SIDERM qui s'est améliorée avec la mise en place de l'agence en ligne et d'outils de proximité. Les usagers n'hésitent pas à nous faire part de leur questionnement.

Monsieur Alain ANDRÉ en déduit qu'il y a une certaine confiance entre l'utilisateur et le SIDERM, ce qui est très positif.

Madame Claire LALLIER ajoute que suite à l'article sur les CVM, les usagers se sont inquiétés et ont posés des questions.

Monsieur Alain ANDRÉ se questionne sur les abandons de créances.

Monsieur Samir BRIHI précise qu'il s'agit de créances de 2008 à 2018 avant la séparation de LMM du SIDERM. Il ajoute que les créances sont en majorité issues des communes de LMM.

Madame Martine RENAUT ajoute que la convention avec LMM, doit s'arrêter dans 2 ans et que, grâce à celle-ci, Le Mans Métropole en rembourse plus de la moitié. Elle signale que la convention sera à renégocier.

Monsieur Alain ANDRÉ souhaite avoir une explication sur le taux de renouvellement qui a diminué.

Monsieur Samir BRIHI indique que par souci de transparence, il a enlevé les années 2016 et 2017. Mais il s'agit d'une erreur de report sur le tableau récapitulatif. En réalité, le taux est stable (0,43 en 2019 et 0,46 en 2020).

Monsieur Alain ANDRÉ constate que l'abonnement représente 20% de la facture. Il souhaite inciter à faire des économies et indique que pour cela il faudrait une tarification qui diminue le prix de l'eau des premiers mètres cubes, ceux indispensables à la vie. Un litre d'eau pour une piscine devrait coûter plus cher qu'un litre d'eau pour boire ou cuisiner. Pour autant, il a conscience du besoin d'équilibre budgétaire du syndicat. Il ne demande pas pour cela une diminution globale de facture mais les mètres cubes de confort, voire de loisir, plus chers que ceux liés à la vie.

Monsieur Alain ANDRÉ indique qu'à la page 24, le taux de TVA est indiqué au-dessus de la redevance Agence de l'eau alors qu'à la page 25, celle-ci est indiquée en dessous.

Monsieur Samir BRIHI indique qu'il fera la modification.

Monsieur Alain ANDRÉ constate qu'à la page 21, la couleur pour l'acier et le PVC se confondent un peu.

Monsieur Samir BRIHI demande à **Monsieur Alain ANDRÉ** d'émettre un avis sur le Rapport annuel, sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable.

Monsieur Alain ANDRÉ émet un avis tout à fait favorable sur le RPQS 2020. Il apprécie la transparence dont témoigne ce document.

Madame Martine RENAUT lève la séance en remerciant **Monsieur Alain ANDRÉ** de sa présence.

Monsieur Alain ANDRÉ remercie **Madame Martine RENAUT** et souligne la qualité des échanges avec l'ensemble de ses services.

La séance est levée à 10h45.